

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 décembre 2023



Rentrée 2024 : satisfaction de la FCPE pour les créations de postes, mais vigilance sur des mesures en trompe-l'œil

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a annoncé ce jeudi le renoncement à la suppression de 2 440 postes à la rentrée prochaine. C'est enfin un coup d'arrêt à l'hémorragie des suppressions de postes qui a depuis des années fait tant de dégâts et fait monter mécaniquement les effectifs des classes et en particulier au collège et au lycée. C'est très clairement le résultat de la mobilisation de nombreux parents, enseignants et élus depuis des années, ces derniers jours encore à l'échelle locale comme nationale, notre colère était légitime. C'est aussi le fruit des 80 000 signatures que notre pétition nationale a collectées ces derniers mois. Agir ensemble, c'est avoir le pouvoir d'agir!

Nous espérons assister à ce qui semble être un début de prise de conscience, après des mois d'alerte de l'ensemble de la communauté éducative, sur les besoins criants de l'école publique, le ministère est enfin sorti du dogme des suppressions de postes justifiées par la logique comptable de la baisse démographique.

Mais il convient de rester très prudents car les besoins sont immenses de la maternelle au lycée, la situation est déjà très tendue et la gestion de la pénurie est devenue intenable dans de nombreux territoires. Certaines académies commencent à diffuser l'annonce de postes supprimés par dizaines. Au-delà des annonces et des chiffres macros flatteurs, les ouvertures/fermetures de classes, la réalité des dotations horaires des collèges et lycées, en janvier, et les effectifs annoncés par classe dans les écoles, collèges et lycées publics permettront de juger sur pièce si ces annonces se concrétisent au plus près des établissements scolaires.

Toujours très fortement mobilisée sur cette exigence, la FCPE attend de constater la réduction concrète des effectifs dans les classes, après les résultats médiocres de l'étude PISA. L'enjeu est de permettre aux élèves d'étudier et aux enseignants d'effectuer leurs missions dans des conditions décentes, pour prendre en

compte les besoins éducatifs de tous les élèves.

La FCPE n'oublie pas la promesse renouvelée par deux ministres successifs et le président de la République à diverses reprises de remplacer chaque enseignant absent ou en formation. Hélas, sur le terrain nous constatons que le bilan du premier trimestre sur les remplacements est dramatique, surtout dans le second degré. Notre fédération martèle que le remplacement en deça de 15 jours d'absences consécutifs doit être une réalité. À titre d'exemple, rappelons qu'en Seine St Denis, c'est plus d'un an d'enseignement que les élèves perdent sur l'ensemble de leur scolarité. La FCPE demande donc l'ouverture d'une négociation paritaire pour réduire le nombre de jours de carence à partir desquels un enseignant doit être remplacé.

Aussi, la FCPE demande d'accélérer les mesures qui permettent de redonner des moyens humains à l'école, en demandant de pourvoir les postes vacants de direction et d'encadrement dans les collèges et lycées, de proposer un plan de recrutement de psyEN, de médecins et infirmières scolaires. La FCPE exige une programmation pluriannuelle des créations de postes pour tous les personnels et un engagement sur l'objectif de fixer des effectifs maximum d'élèves dans les classes des établissements publics. C'est à ces conditions qu'il sera possible de mettre en œuvre le vivre ensemble.

Ces objectifs doivent être gravés dans la loi de programmation des finances publiques, dont on peut espérer qu'elle soit à l'avenir débattue par nos représentants nationaux et non imposée par l'exécutif puis déclinée à bas bruit dans les écoles, collèges et lycées publics.

À propos de la FCPE

Première fédération de parents d'élèves, forte de plus de 140 000 adhérents, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'int des enfants et représenter les pare auprès des institutions et des pouv oirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires. La FCPE est un association loi 1901 reconnue d'util publique, qui agit sur l'ensemble du territoire hexagonal comme dans les territoires ultramarins. Elle est également présente dans les établissements français à l'étranger.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE: Laurence Guillermou: 06 82 81 40 82 / fcpecom@fcpe.asso.fr



